



SSTIB Marseille
Les Docks Hôtel de Direction
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

TARIF 2022

Facturation applicable à partir de juin 2022 : Décision du Conseil d'administration du 12 octobre 2022

COTISATION FORFAITAIRE SEMESTRIELLE

La cotisation semestrielle est fixée à 72,50 € appelée en janvier et juillet de chaque année.

Elle est calculée en fonction du nombre de salariés déclarés par les adhérents aux 31 décembre et 30 juin de chaque année.

Il s'agit d'un forfait annuel, indépendant du nombre de visites- et de leur nature – effectuées dans le semestre par un même salarié. Elle comprend :

- Les visites médicales du travail (périodiques, pré-reprises, reprises, supplémentaires à la demande du médecin du travail, de l'employeur, du salarié...)
- Les actions en milieu de travail réalisées par l'équipe pluridisciplinaire (participation aux CSE, rédaction des fiches d'entreprises, ergonomie, étude de poste, campagne d'information et de sensibilisation, conseil en prévention des risques professionnels...)

FACTURATION COMPLEMENTAIRE

- Frais d'adhésion : la première année, perception d'un droit d'entrée de 10 € HT par salarié avec un plancher de 150 € HT et un plafond de 2000 € HT par entreprise adhérente.
- Cotisation « nouveau salarié » (ne figurant pas sur la déclaration semestrielle des effectifs : embauche, mutation,) : 50 € HT.

- Cotisation contrat temporaire : CDD, auxiliaires de vacances, alternants et apprentis...) 100 € HT.
- Facturation des annulations et des absences sans causes réelles et justifiées au moins 2 jours ouvrés avant la visite : 60 € HT.

Ces frais et cotisation sont réglables par virement à réception de la facture.

FACTURATION DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Prestations supplémentaires demandées par l'adhérent, réalisées par le personnel du SSTIB (infirmier, médecin, IPRP) et n'entrant pas dans le champ de cotisation forfaitaire annuelle :

Nous consulter (facturation à l'acte).

NB : TVA à 20 %

Le Président